

**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatorze, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame JEGAT Annie, Maire.

Etaient présents : JEGAT Annie, GUYOMARD Rémi, NAVE Alain, HUNKELER Christine, CLATOT Benoit, CORNU Etienne, DESOMBRE Françoise, GUERARD Annick, QUIESSE Dominique, DURIN Philippe, MARTINE Géraldine, BETON Catherine

Etai(en)t absent(s) excusé(s) : CRETAIGNE Patricia

Etait Absente : DUFOUR Xavier, DRIEUX Dominique,

Date de convocation : 04 décembre 2014

Secrétaire de séance : M.DURIN Philippe

**Délibération n°46-2014. Rapport d'observations définitives de la gestion de l'association Mission Locale de l'agglomération de Rouen pour les exercices 2009 et suivants :**

Le rapport a été communiqué à tous les membres du conseil municipal par mail.

La chambre régionale des comptes a été informée de cette communication et de l'inscription à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Ce rapport n'appelle aucune observation de la part du conseil municipal.

**Délibération n°47-2014.nomination des coordonnateurs et de l'équipe communale de l'enquête de recensement et fixant la rémunération des agents enquêteurs :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2015 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer les taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil municipal décide de désigner :

- Mme HUNKELER Christine, comme coordonnateur de l'enquête de recensement,
- Mme VANDECANDELAERE Sandrine, comme adjoint au coordonnateur,

Par ailleurs, et en ce qui concerne le recrutement et la rémunération des agents recenseurs :

- de fixer à deux le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité (M.Lefrançois Jean-Luc et M.Deschamps Pierre)
- de fixer les taux de vacations attribuables aux agents recenseurs à :
  - 1.25 Euros par bulletin individuel
  - 0.85 Euros par bulletin de logement

**Présentation d'un plan de gestion du bois communal :**

Deux agents de l'ONF sont venus présenter le projet du plan d'aménagement du bois communal qui doit être soumis à la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Forêt) et au conseil municipal pour approbation, et validé par la suite par le Préfet.

Il est rappelé que l'adhésion au régime forestier permet de bénéficier d'un partage des responsabilités, d'un conseil technique de l'ONF, et d'une aide de l'Etat. Les frais de garderie collectés par l'ONF s'élève à 12% de toutes les recettes attachées au bois.

Pour notre bois, l'aménagement forestier se présente par une gestion de la forêt sur une période de 20 ans.

Les propositions sont :

- Traiter globalement la forêt, ne pas faire de coupe bien ciblée
- Limiter les investissements lourds
- Prévoir un prélèvement, un affouage, d'environ 30 m<sup>3</sup> par an.
- Permettre l'affouage par les habitants de la commune pour du bois de chauffage
- Marquer et commercialiser le bois sous la responsabilité de l'ONF

Le conseil municipal va étudier le projet et délibèrera en début d'année 2015.

La séance est levée à 22 heures 30

Prochaine réunion le lundi 19 janvier 2015 à 20h30.

Annie Jégat

Philippe Durin

Rémi Guyomard

Alain Nave

Christine Hunkeler

Catherine Béton

Dominique Quiesse

Benoit Clatot

Etienne Cornu

Patricia Crétaigne

Françoise Desombre

Xavier Dufour

Dominique Drieux

Annick Guérard

Géraldine Martine